

07 FEV. 2024

Délibération 2/2024

Comité Syndical Autoroute Numérique A75

BUREAU DU COURRIER

Le 24/01/2024 à 14 h 30, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre en date du 23/01/2024, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 23/01/2024.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

OBJET : Approbation du compte administratif 2023 et du compte de gestion 2023 et affectation des résultats

Après en avoir délibéré, Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU, étant rapporteur, Monsieur Denis BERTAND Président du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, ne prenant part ni au débat ni au vote,

Le comité syndical,

Approuve à l'unanimité conformément à l'article L.1612-12-1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales :

1 – d'une part le compte administratif de l'exercice 2023 du syndicat, joint en annexe, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés	0,00 €	125 252,82 €	0,00 €	343 159,71 €	0,00 €	468 412,53 €
Opérations exercice	1 034,80 €	2 069,60 €	98 119,13 €	180 325,44	99 153,93 €	182 395,04 €
Total	1 034,80 €	127 322,42 €	98 119,13 €	523 485,15 €	99 153,93 €	650 807,57 €
Résultat de clôture	0,00 €	126 287,62 €	0,00 €	425 366,02 €	0,00 €	551 653,64 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total cumulé	0,00 €	126 287,62 €	0,00 €	425 366,02 €	0,00 €	551 653,64 €
Résultat définitif	0,00 €	126 287,62 €	0,00 €	425 366,02 €	0,00 €	551 653,64 €

2 – Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Le comité syndical déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

3 – Décide à l'unanimité d'affecter comme suit les résultats 2023 :

425 366,02 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

126 287,62 € au compte 001 (excédent de d'investissement reporté)

REÇU A LA PRÉFECTURE
DE LA LOZÈRE

07 FEV. 2024

BUREAU DU COURRIER

A Mende, le 05 FEV. 2024

Le Président du Syndicat Mixte
Autoroute Numérique A75
Denis BERTRAND

